

COMMUNIQUÉ – REHAUSSEMENT SALARIAL

RÉAGIR À L’AFFICHAGE CONCERNANT LE MAINTIEN

Chère, cher collègue

Le dernier affichage du Conseil du trésor en date du 20 décembre dernier nous informe d’un ajustement salarial en lien avec le *maintien de l’équité salariale*, soit une mesure visant à tenir compte des changements survenus à l’intérieur d’une profession.

Comme c’est l’usage suite aux affichages concernant l’équité salariale, nous pouvons réagir et donc faire parvenir nos questions et observations.

Vous êtes donc invité(e) à faire part de vos commentaires concernant ce récent ajustement. Pour ce faire, nous vous proposons d’utiliser notre [lettre type](#) (inspirée en grande partie de la lettre de la centrale syndicale APTS). Vous pouvez bien sûr la modifier et l’ajuster selon votre propre réalité.

Encore une fois, nous vous rappelons que le nombre de répondants peut démontrer le degré d’insatisfaction chez les professionnels concernés. Nous vous rappelons la position de notre association à l’effet que chaque geste que nous posons contribue à la démarche globale vers l’obtention d’une hausse salariale à la hauteur de la complexité de notre tâche et de notre degré de formation.

Rappelons que cette rémunération doit être au moins concurrentielle à celle offerte dans le privé si nous voulons que les services psychologiques demeurent accessibles dans les établissements publics en santé et en éducation.

Vous devez envoyer votre missive avant le 18 février 2011. Merci à l’avance pour votre contribution.

Charles Roy, Président

Pascale Doucet, Responsable du Comité du rehaussement salarial